

Image not found or type unknown



Impots foncier pour retraités

Par **cody83**, le **04/05/2010** à **20:47**

Bonjour,rrnrje suis actuellement domicilier chez mes parents (retraités tout les deux non imposables), pour 2009 j'ai perçu plus de salaire que les autres années, mes parents vont donc payer plus de taxe foncière. Ma question est la suivant si je prend une boite postale, je ne suis plus domicilier fiscalement chez mes parents donc un bien pour eux, est ce possible ? rnrnA savoir, que je reçois juste mon courrier chez eux puisque je suis toute l'année en déplacement. Merci encore pour vos conseils.